

Lycée du Fiumorbu

stages de découverte pour les élèves de seconde

« l'entreprise et les métiers »



L'ORIENTATION,

un projet qui se construit...

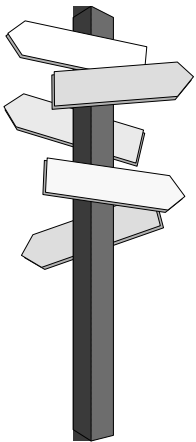
L'orientation des élèves est une démarche qui s'étale désormais sur quatre années. Dans ce but, tout élève a, dès la **classe de Troisième**, effectué une **première période en entreprise de quelques jours**.

Cette opération se poursuit en Seconde pour se préciser en Première et en Terminale. Il apparaît essentiel que l'élève **construise son projet d'orientation** en le confrontant à la réalité du monde professionnel.

Au Lycée du Fiumorbu, conscients de la nécessité d'**aider le mieux possible chaque élève à construire son projet professionnel**, nous invitons nos élèves de Seconde à s'impliquer totalement et personnellement dans leur formation. Aussi, nous leur proposons de réaliser un stage en entreprise durant le mois de juin, le dernier de leur scolarité secondaire qui sera exempt d'examens.

Objectifs du stage

- ce stage permet à l'élève de **découvrir un domaine professionnel**, un métier ou un secteur d'activités qu'il souhaite intégrer. Ainsi, cette expérience lui donnera l'occasion d'approcher **certaines réalités** et en mesurer les **limites**, afin de conforter ou pas sa volonté de poursuivre une formation vers cet environnement professionnel.
- ce stage est vivement **conseillé pour les élèves de seconde désirant s'orienter vers la filière STMG**, afin de leur faire **découvrir de manière concrète et pratique le monde de l'entreprise** qu'ils vont être amenés à étudier, de façon théorique, dans certains champs disciplinaires tels que *Management des Organisations, Sciences de Gestion, Economie et Droit*. C'est pourquoi ce stage, tout en restant **facultatif**, est **vivement préconisé**.
- tout élève pourra « **mettre à son actif** » un tel stage, conformément aux nouvelles dispositions réglementaires, en le mentionnant dans un **curriculum vitae**, ou lors d'une **demande ultérieure d'admission à une filière de formation** (post-bac par exemple...)



Conditions d'organisation du stage

Entreprise ou structure choisie : elle doit être choisie et démarchée par l'élève aidé de ses proches. Son **activité** doit correspondre à un domaine professionnel que l'élève souhaite et puisse réellement découvrir à l'occasion du stage en vue de son orientation future (un stage dans une entreprise ou structure ne répondant pas à cet objectif pourra être refusé) ;

Dates et durée du stage : le stage aura lieu entre **le LUNDI 18 JUIN et le SAMEDI 7 JUILLET 2018**. La durée possible est de **1 à 3 semaines** par stage. Il est possible de combiner 3 stages au maximum dans la période dans des entreprises ou structures différentes ;

Convention de stage : elle est établie en 3 exemplaires (établissement, lycée, famille) et doit être signée par les trois parties avant le départ en stage de l'élève.

Rapport d'activités

- **à l'issue du stage**, aucun rapport de stage ne sera exigé. Néanmoins, dans l'intérêt de l'élève, sur la base du volontariat et pour le familiariser à ce type d'exercice, l'élève pourra élaborer un **rapport d'activités**. Ce document présentera de façon sommaire **l'organisation et les activités de l'entreprise d'accueil**, les **tâches accomplies**, les **avantages** tirés de **cette expérience** et les **difficultés rencontrées**.



Toute information complémentaire sur ces stages peut être obtenue auprès de M. Dominique SUSINI, CPE. Les formalités nécessaires à la réalisation d'un stage sont à effectuer **au plus tôt**.